### **COMPOSITION DU DOSSIER**

Le dossier est à constituer et à renvoyer à l'adresse suivante :

### Madame la Présidente du Département

Hôtel du Département
Direction du développement et de l'appui aux territoires
Pôle Espace rural
Avenue de la Gare d'Eau
25031 BESANCON CEDEX

Tél: 03 81 25 80 97 Fax: 03 81 25 84 91

## Il doit contenir impérativement :

	un plan de situation, à l'échelle 1/25 000ème
	un extrait de plan cadastral à jour, avec son échelle, précisant l'emprise du projet
	(plan disponible en mairie ou aux services du cadastre)
	un titre de propriété (extrait de matrice cadastrale, acte notarié)
	un mandat des indivisaires, du(des) propriétaire(s) si autre que le demandeur.

#### **Notice d'information**

Quand devez-vous faire une déclaration?

Toute personne qui souhaite planter, replanter ou laisser une régénération naturelle s'installer, sur une parcelle située dans une commune dans laquelle il existe une réglementation des boisements, doit en faire la déclaration auprès du Département. La liste des communes disposant d'une réglementation des boisements est consultable sur le site internet du Département « www.doubs.fr ».

Comment s'effectue l'instruction de votre déclaration?

Pour instruire votre demande, le Département interroge le Maire de la commune concernée, le Centre Régional de la Propriété Forestière, la Chambre d'Agriculture et effectue une visite sur place en cas de besoin. A l'issue de cette instruction, il a la possibilité d'autoriser votre projet avec, si nécessaire, des conditions à respecter ou de s'y opposer s'il n'est pas conforme à la réglementation en vigueur.

Quels risques encourez-vous si vous réalisez un boisement sans déclaration?

Lorsqu'un boisement est réalisé sans déclaration ou si les conditions fixées par le Département ne sont pas respectées, le propriétaire est mis en demeure de détruire le boisement dans un délai prescrit. Si le propriétaire n'y défère pas, la destruction d'office, à ses frais, est ordonnée. Une contravention de quatrième classe peut également être dressée.

RESERVE A L'ADMINISTRATION

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ET DE L'APPUI AUX TERRITOIRES

SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE RURAL

AMENAGEMENT FONCIER – REGLEMENTATION
DES BOISEMENTS

DECLARATION DE BOISEMENT OU REBOISEMENT

AVIS SUITE A
INSTRUCTION

### I – IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Canton: Nom, Prénom: (1)
Adresse:
Code postal :   Commune :  Téléphone fixe :        Téléphone portable :      Adresse mail :  (1) pour les sociétés, groupements forestiers, : faire suivre du nom et de la qualité du signataire
Personne à contacter pour une visite sur le terrain, <u>si différente du demandeur</u> : Nom, Prénom : (2)
Adresse:
Code postal :   _  _   Commune :         Téléphone fixe       :                      Téléphone portable :                        Adresse mail :
(2) si maître d'œuvre, préciser la société et la qualité du signataire

# II – SITUATION DU BOISEMENT OU REBOISEMENT

Commune	e de *						
Lieu-dit	Lieu-dit Section				Surface (ha,are,ca) Totale A boiser		
			1 otale		A boisei		
					,	,	
			,		,		
				,		,	
			,		,		
* Joindre le plan cadas	stral et un plan de s	ituation	(voir liste des p	pièces à jo	indre en page 4)		
Description	des parcelles vo	isines	(prairies, cult	tures, for	êt, friches, habita	tions, jardins,)	
Section/parcelle	e Nord		Sud		Est	Ouest	
Si reboisement : Année de la coupe : Nature du boisemen	rase:nt avant la coupe	e rase :					
Autres observations	s (bail, quotas la	itiers.	):				
• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •						
		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·					
							· <b></b>
							. <b></b>
					• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		
	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •						

# III – TRAVAUX ENVISAGES

<ul><li>☐ Régénération artificielle</li><li>☐ Régénération naturelle</li></ul>									
Essences utilisées pour le boisement ou reboisement : (si plusieurs essences, indiquer leurs proportions)									
Distance des boisements par rapport aux fonds voisins : (de 2 à 6 m linéaires)									
- Nord : ml - Sud : ml - Est : ml - Ouest : ml									
L'utilisation de ces essences est-elle préconisée par un guide sylvicole ?									
$\square$ si OUI. Préciser le(s) milieu(x) et le(s) type(s) de station(s) concernée(s) :									
☐ si NON. Préciser les caractéristiques topographiques et pédologiques de la parcelle (Altitude, exposition, pente, profondeur et nature du sol,) :									
Date envisagée de début des travaux :									
Description sommaire des travaux (drainage, nivellement, travail du sol,):									
Je soussigné Monsieur / Madame									
Fait à le									
Signature du demandeur :									